

Information du Ministère de l'Agriculture de de la Souveraineté Alimentaire

« Le conseil d'administration de FranceAgriMer a validé le 27 mai dernier un budget de 291 M€ qui permettra de financer les dispositifs de la planification écologique.

Ces dispositifs visent à soutenir sous la forme de guichets ouverts, **des investissements en agroéquipements permettant la réduction voire la substitution de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et contribuant à la transition agroécologique, l'amélioration de la performance énergétique des serres, la réduction de l'impact des effluents d'élevage et la mise en œuvre des plans de souveraineté des protéines végétales et des fruits et légumes.**

Des appels à projets permettront également d'accompagner **des projets collectifs de filières ayant pour objectif de contribuer à la souveraineté agricole de la France pour l'ensemble des filières.**

Les téléservices permettant le dépôt des dossiers de demande d'aide **via le site Internet de FranceAgriMer** seront progressivement accessibles selon le **calendrier prévisionnel** suivant :

- 30 mai : **guichet d'aide à l'investissement dans du matériel d'irrigation** afin d'accompagner les agriculteurs dans la nécessaire adaptation au changement climatique ;

Vous trouverez le détail des conditions d'éligibilité et des matériels éligibles à partir du lien suivant :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-nationales/Aide-aux-investissements-en-exploitations-pour-la-protection-contre-la-secheresse>

- 30 mai : **appel à projet « rénovation des vergers »** pour développer la production et assurer un renouvellement régulier des espèces et variétés afin de conserver une arboriculture de qualité résiliente face aux défis climatiques et sanitaires ;

- 3 juin : **guichet « phyto » d'aide à l'achat de matériel concourant à la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques** et contribuant à la transition agroécologique dans les exploitations agricoles ;

- 4 juin : **guichet « maturation » d'aide à l'ingénierie des projets territoriaux**, dans la perspective de leur futur dépôt aux appels à projets territoriaux du fonds en faveur de la souveraineté et des transitions, des projets territoriaux en faveur des légumineuses et du Fonds Avenir Bio ;

- 10 juin : **guichet « élevage » d'aide à l'achat d'agroéquipements limitant les fuites d'azote dans l'air et favorisant la meilleure valorisation des effluents organiques ;**

- 12 juin : **appel à projets territoriaux en faveur des filières légumineuses ;**

- 17 juin : **guichet « décarbonation des serres » d'aide à l'achat de serres plus performantes contribuant à la transition agroécologique de la filière fruits et légumes ;**

- 19 juin : **appel à projets territoriaux de développement des filières des produits agricoles, aquacoles, agroalimentaires** (hors filières légumineuses et biologiques pris en charge par des dispositifs spécifiques) ;

- 24 juin : **guichet « protéines » d'aide à l'achat d'agroéquipements** pour la culture, la récolte, le tri, le séchage et le conditionnement d'espèces riches en protéines végétales (cultures oléo-protéagineuses / légumes secs) ;

- 1er juillet : **guichet « agro-équipement pour les fruits et légumes » d'aide à l'achat d'agroéquipements** pour la culture des fruits et des légumes ;

- 8 juillet : **guichet « agro-équipement pour les vergers » d'aide à l'achat d'agroéquipements** pour les vergers.

Ces dispositifs s'ajoutent à l'appel à projet PARSADA ouvert depuis le 12 avril 2024. »

Consulter régulièrement le site de FranceAgriMer

Principe des guichets : "1er arrivé, 1er servi" dans la limite des enveloppes dédiées . »